

Image not found or type unknown



Assurance habitation

Par **Sportbily**, le **13/09/2023** à **09:15**

Bonjour,

Suite à un dégât sur ma toiture après des intempéries, j'ai ouvert un dossier de sinistre auprès de mon assurance.

Dans la chronologie des évènements j'ai fait faire des devis qui ont été transmis à l'assurance et l'expert est passé.

Cela fait maintenant presque un an que cet expert est passé et malheureusement les travaux de réparation ne sont pas encore faits car l'entreprise qui doit intervenir n'a pas de créneaux disponible.

Ma question est la suivante.

Après combien de temps l'assurance (en l'occurrence la MxxxxxxF) clôture un dossier de sinistre lorsque les travaux ne sont pas réalisés ?

Merci pour vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **13/09/2023** à **09:21**

Bienvenue sur Legavox

Votre correspondant chez l'assureur devrait pouvoir vous renseigner, mais avez vous perçu un premier acompte?

Par **Visiteur**, le **13/09/2023** à **09:21**

BONJOUR... Avez vous posé la question à l'assureur ?

Par **Sportbily**, le **13/09/2023** à **09:41**

Bonjour à tous les 2 merci pour vos réponses.

Non je n'ai pas encore contacté l'assureur mais je voulais avoir votre avis avant de leur poser la question. Et pour répondre à Marck je n'ai pas reçu d'acompte pour le moment.

Par **Chaber**, le **13/09/2023** à **10:10**

Bonjour

Selon le code des assurances la prescription est de 2 ans L114.1 . Elle peut être interrompue par l'envoi d'une LRAR. à l'assureur

En règle générale l'assureur procède à un règlement dans les 15 jours après expertise franchise et vétusté déduite. L'indemnisation du capital différé, si la vétusté est prévue dans la garantie se fait sur présentation de factures

L'assureur peut régler directement l'entreprise si celle-ci est agréée par lui

Par **miyako**, le **14/09/2023** à **09:30**

Bonjour,

[quote]

Selon le code des assurances **la prescription est de 2 ans** L114.1 . Elle peut être interrompue par l'envoi d'une LRAR. à l'assureur

[/quote]

Il faut relancer votre assurance par LR/AR car l'assurance peut jouer "la montre" et après invoquer la prescription.

Cordialement